

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

Considérant l'arrêté ministériel du gouvernement du Québec, du 4 juillet 2020, qui permet aux organismes municipaux un retour à la normale (avec présence du public) pour la tenue des assemblées de conseil en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène ou le maintien des règles en vigueur depuis le début de la pandémie (absence du public).

Sous la présidence d'Alain Trudel à titre de Maire, Nathalie Lyrette, comme secrétaire ainsi que Martine Lampron, directrice générale adjointe.

Sylvie Leclerc	siège no : 1
Christiane Blouin	siège no : 2
Marc-Antoine Pelletier	siège no : 3
Darkise Richard	siège no : 4
Louise Morin	siège no : 5
Charles Beauchemin	siège no : 6

RÉSOLUTION
23-03-22

En conséquence, il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Pelletier, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu que le conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue avec public tout en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
24-03-22

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 14 MARS 2022

Il est proposé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu que la séance du 14 mars soit ouverte.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
25-03-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Darkise Richard, appuyé par la conseillère Louise Morin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
26-03-22

ADOPTION DES MINUTES DU 14 FÉVRIER 2022

Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par le conseiller Marc-Antoine Pelletier et unanimement résolu d'adopter les minutes de la séance ordinaire du 14 février 2022 telles que lues et présentées.

ADOPTÉE

Rémunération des employés		3 686.44 \$
Rémunération des élus/Maire	517,17 \$	517,17 \$
Conseillers	173,43 \$	<u>1 040,58 \$</u>
		5 244.19 \$
<u>Dépenses fournisseurs</u>		14 066.55 \$
Total des dépenses de mars		19 310.74 \$
<u>Revenus de janvier</u>		
Taxes municipales		20 149.56 \$

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

ADOPTION DES PAYABLES DE MARS

RÉSOLUTION
27-03-22

Il est proposé par la conseillère Sylvie Leclerc, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu d'adopter les payables de mars au montant de **5 244.19 \$** pour les salaires des élus et employés, **14 066.55 \$** pour les fournisseurs et **20 149.56 \$** pour les revenus de février tels que lus et présentés.

ADOPTÉE

Correspondance

4.0

ENTENTE ENV-2022-010

ENTENDU QUE la municipalité de Rochebaucourt souhaite utiliser les infrastructures et équipements de la MRC en lien avec le transbordement et le transport des matières recyclables;

RÉSOLUTION
28-03-22

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin appuyé par la conseillère Darkise Richard et unanimement résolu d'accepter le protocole d'entente ENV-2022-010 concernant l'apport des matières recyclables à la MRC de la Vallée-de-l'Or de 2022 à 2024.

ADOPTÉE

4.1

RÉSOLUTION POUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGION ET RURALITÉ

ATTENDU QUE la municipalité de Rochebaucourt a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le Volet 4-Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Rochebaucourt et La Morandière désirent y présenter un projet d'acquisition d'équipements dans le cadre du Volet 4-Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

RÉSOLUTION
29-03-22

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin appuyé par la conseillère Louise Morin et unanimement résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Rochebaucourt s'engage à participer au projet d'acquisition d'équipements et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du Volet 4-Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le maire, Alain Trudel et la secrétaire-trésorière, Nathalie Lyrette sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière

ADOPTÉE

4.2

DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION POUR TOUT ÉVÉNEMENT

ATTENDU QUE la municipalité organise une fête de la St-Jean-Baptiste le 24 juin prochain;

ATTENDU QUE les membres du conseil adoptent cette résolution qui autorise la directrice générale Nathalie Lyrette à faire les demandes de permis présentes et futures, pour **tout événement** organisé par la municipalité de Rochebaucourt auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux;

ATTENDU QUE de la boisson alcoolisée sera vendu sur le terrain du parc Garde Éva Morin et/ou au centre communautaire;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire une demande de permis de boisson pour le centre communautaire et le parc Garde Éva Morin;

RÉSOLUTION
30-03-22

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu que le conseil municipal accepte qu'une demande de permis de boisson soit faite pour le parc Garde Éva Morin et le centre communautaire et que la personne autorisée à faire la demande **et toutes les demandes futures** auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux et comme responsable et signataire de la municipalité de Rochebaucourt soit Nathalie Lyrette, directrice générale.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT**

**AUTORISATION D'UTILISATION DU PARC ET DU CENTRE
COMMUNAUTAIRE POUR TOUTES ACTIVITÉS**

ATTENDU QUE la municipalité organise une fête annuelle de la St-Jean-Baptiste;

ATTENDU QUE les membres du conseil autorisent l'utilisation du parc Garde Éva Morin et du centre communautaire pour la fête de la St-Jean-Baptiste et autres activités durant l'année et les années à venir;

ATTENDU QUE l'organisation de l'événement est sous la responsabilité de la directrice générale Nathalie Lyrette et de l'agente de développement et directrice générale adjointe Martine Lampron;

ATTENDU QU'une demande de permis de boisson sera faite pour l'événement et autres événements à venir ;

RÉSOLUTION
31-03-22

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu que le conseil municipal autorise l'utilisation du parc Garde Éva Morin et du centre communautaire pour la fête de la St-Jean-Baptiste et autres activités tout au long de l'année et des années à venir et que les responsables et signataires de la municipalité de Rochebaucourt sont Nathalie Lyrette, directrice générale et/ou Martine Lampron, agente de développement et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

4.3 DISCUSSION SUR LES FRAIS DE DÉPLACEMENT/RÉSOLUTION

La secrétaire informe le conseil municipal que vu les augmentations du prix de l'essence et du cout de la vie, il faudrait envisager d'augmenter le montant attribué pour les frais de déplacements qui est présentement à 0.45 \$ du kilomètre.

RÉSOLUTION
32-03-22

Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Louise Morin et unanimement résolu d'augmenter le montant des frais de déplacements à 0.55 \$ le kilomètre.

ADOPTÉE

**4.4 ÉLUS MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE
UKRAINIEN/RÉSOLUTION**

La secrétaire informe le conseil que nous avons reçu une demande de soutien pour le peuple Ukrainien. Après discussion le conseil décide de ne pas adopter la résolution car nous ne sommes pas en mesures d'accueillir de réfugié dans notre municipalité.

4.5 INFORMATION DE LA MRC

Le maire présente un compte rendu de la dernière réunion de la MRC d'Abitibi à laquelle il a assisté.

4.6 INFORMATIONS ADL

L'agente de développement discute avec le conseil municipal au sujet de son poste occupé qui avait déjà été discuté auparavant avec les deux conseils municipaux et le comité de travail ainsi que le MAMAH advenant un regroupement. Elle revient également sur l'horaire et la procédure à suivre pour « Rochebaucourt en fête » qui aura lieu samedi le 19 mars et la conseillère Christiane Blouin en profite pour lui indiquer toutes les tâches qui ont été effectuées jusqu'à présent.

4.7 PAUSE

Il y a eu une pause de 15 minutes.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

4.8 INFORMATIONS CONSEILLERS

La conseillère Sylvie Leclerc indique que les mouches ont enfin été ramassées dans la salle du conseil.

4.9 INFORMATIONS DU MAIRE

Le maire Alain Trudel indique que l'ouverture de la bibliothèque sera reportée au mercredi 20 avril.

CIMETIÈRE DE ROCHEBAUCOURT

Le maire indique au conseil qu'un citoyen a demandé à ce que la gestion du cimetière soit prise en charge par la municipalité de Rochebaucourt.

RÉSOLUTION
33-03-22

Il est proposé par, appuyé par la conseillère Christiane Blouin, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin unanimement résolu que la gestion du cimetière soit prise en charge par la municipalité de Rochebaucourt

ADOPTÉE

4.10 VARIA

Mur du 75^e

Un mur de cadre historique sera aménagé dans la salle communautaire pour mettre en évidence les souvenirs du passés soulignés lors du 75 e de la municipalité.

Rôles des conseillers

Il est convenu d'attendre le possible regroupement entre la municipalité de La Morandière et de Rochebaucourt pour donner des rôles à chaque conseiller.

4.11 PÉRIODE DE QUESTION

Il n'y a pas de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée étant terminée, la conseillère Christiane Blouin propose la levée de l'assemblée.

Alain Trudel, maire

Nathalie Lyrette, sec, très